

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
sous-commission départementale de sécurité
du 12/05/2022

Destiné à : **Monsieur le maire de LAFFREY**

En application des dispositions du code de la construction et de l'habitation et du décret n° 95-260 du 8 mars 1995, la sous-commission départementale de sécurité s'est réunie le 12/05/2022.

L'établissement concerné est :

Commune :	LAFFREY
Désignation de l'établissement :	CVL LE RELAIS DECHANTELOUVE - BAT. HEBERGEMENT
Numéro au fichier départemental :	E-13053
Type principal :	Rh
Type secondaire :	N
Catégorie :	4
Adresse :	LE VILLAGE LIEU-DIT LES ARRAGNIERS
Nature de la demande :	Visite périodique
Date de la visite :	17/03/2022

À l'issue de la réunion, considérant les éléments du rapport technique du directeur départemental des services d'incendie et de secours annexé et après en avoir délibéré, la sous-commission départementale de sécurité :

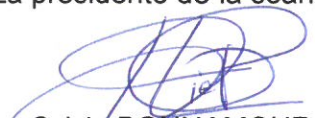
Émet un avis **Favorable** à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

IMPORTANT

L'attention de l'autorité est appelée sur le fait que ce procès verbal se limite à formaliser la décision collégiale de la commission de sécurité concernant l'avis rendu.

Les éléments susceptibles d'apporter un éclairage sur les constats, l'analyse qui en résulte et les mesures correctives à rechercher, sont consignés dans le rapport d'analyse et de propositions du directeur départemental des services d'incendie et de secours joint à ce procès verbal.

Pour le préfet
et par délégation
La présidente de la séance,


Sylvie BONNAMOUR